

A thick, vertical red bar is positioned on the left side of the page, extending from the top of the text area to the bottom.

NEOVACS

**SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL SOCIAL DE 11 339 099,274 €**

**3-5, IMPASSE REILLE
75014 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 NOVEMBRE 2021
5^{EME} RESOLUTION**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 24 NOVEMBRE 2021 - 5^{EME} RESOLUTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 12 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour réaliser cette opération sous réserve de la réalisation préalable du regroupement des actions de la société (4^{ème} résolution).

Le montant de la réduction du capital sera celui résultant de la réduction de la valeur nominale des actions de la société de 1 euro à un montant qui ne pourra être inférieur à 0,01 euro.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Les causes et conditions de l'opération envisagée n'étant pas encore définies, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pas pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-150 du code de commerce.

Fait à Paris, le 19 novembre 2021

Le commissaire aux comptes

BM&A

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Eric Seyvos

Membres de la Compagnie régionale de Paris



BM&A • 11, rue de Laborde • 75008 Paris
+33 (0)1 40 08 99 50 • www.bma-groupe.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 € RCS Paris 348 461 443